OCOM M306.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION

1. **Rendement.** Participer à une activité récréative de tir de précision.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) une carabine à air comprimé des cadets,

      (2) une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,

      (3) des plombs de carabine à air comprimé,

      (4) un cadre de cible,

      (5) une cible appropriée,

      (6) un tapis de tir,

      (7) des lunettes de sécurité,

      (8) de la supervision, et

      (9) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8.

3. **Norme.** Le cadet doit participer à une activité récréative de tir de précision.

4. **Point d'enseignement**

   a. Donner une séance d'information sur le champ de tir, y compris :

      (1) expliquer les sections pertinentes des ordres permanents du champ de tir;

      (2) réviser les règles générales observées sur tous les champs de tir;

      (3) réviser les commandements utilisés sur un champ de tir pour carabine à air comprimé;

      (4) décrire la disposition du champ de tir; et

      (5) réviser les procédures pour se laver les mains à la fin du tir.

   b. Superviser la participation des cadets à une activité récréative de tir de précision, en choisissant parmi les catégories suivantes :

      (1) le classement,

      (2) les activités amusantes,

      (3) les activités chronométrées, et

      (4) les activités compétitives en équipe ou individuelles.

5. **Durée**

   a. Introduction/Conclusion : 10 min

   b. Activité pratique : 80 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

c. Total : 90 min

6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience du tir de précision récréatif dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur - Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

b. A0-041 Directeur - Cadets 4. (2007). OAIC 14-41, *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

a. une carabine à air comprimé des cadets,

b. une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,

c. des plombs de carabine à air comprimé,

d. un cadre de cible,

e. une cible appropriée,

f. un tapis de tir; et

g. des lunettes de sécurité.

9. **Matériel d'apprentissage**

a. une carabine à air comprimé des cadets,

b. une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,

c. des plombs de carabine à air comprimé,

d. un cadre de cible,

e. une cible appropriée,

f. un tapis de tir; et

g. des lunettes de sécurité.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

a. Des postes pour se laver les mains doivent être disponibles pour permettre le nettoyage une fois que l'activité est terminée.

b. Les cadets peuvent tirer en position debout s'ils ont déjà reçu l'instruction de l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.